

# **INTERVENTION du SENATEUR Marcel-Pierre CLEACH**

Président du groupe d'études  
des Sénateurs Anciens combattants

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes Chers Collègues,

Nous sommes -curieusement- appelés à nous prononcer aujourd'hui, à la demande du groupe socialiste, sur une proposition de loi adoptée à l'Assemblée nationale le 29 janvier 2002, il y a, Mes Chers Collègues, plus de 10 ans.

**Le procédé est étrange.** Il ne doit pas comporter beaucoup de précédents ! On peut s'interroger sur la pertinence de cette opération qui ne tient pas compte de l'évolution des esprits et des textes sur 10 ans.

**On peut aussi s'interroger sur sa correction au plan de l'éthique parlementaire...**

La demande de reconnaissance de la date du 19 mars comme « journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc » ravive un vieux débat qui divise depuis toujours le monde des Anciens combattants et qui concerne bien entendu au premier chef la communauté de nos compatriotes rapatriés d'Afrique du Nord.

Vous avez déclaré, Monsieur le Rapporteur, que « **le 19 mars doit apaiser et rassembler en permettant de se souvenir de tous les morts, avant et après cette date, comme on le fait le 11 novembre et le 8 mai pour les deux guerres mondiales** ».

Etonnant procédé oratoire, Monsieur le Rapporteur, que dire vouloir faire une chose et prendre la disposition exactement contraire !

**Vous savez pourtant que le Monde Combattant reste particulièrement divisé sur cette question.** Vous avez dû, recevoir comme moi, d'innombrables protestations contre votre initiative, dont celle du Comité d'Entente des Associations Patriotiques qui regroupe 40 Associations d'Anciens combattants et 1 million 200 000 membres et celles des Associations de Rapatriés, de Harkis et de Disparus.

Le mouvement d'indignation que soulève l'initiative du groupe socialiste du Sénat démontre bien que, loin de rassembler, elle ranime les divisions, les souvenirs, les passions opposées. **Croyez-vous que c'était le**

**moment ? N'aviez-vous pas remarqué que les oppositions s'estompent ?**

Que les associations d'anciens Combattants **sauf une**, s'étaient ralliées au projet de la loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France que j'ai eu l'honneur de rapporter au Sénat ?

**Qu'un statut quo de raison s'était instauré** entre ceux qui voulaient commémorer le 19 mars et ceux qui avaient adopté la date du 5 décembre.

Je regrette que les auteurs de la proposition de loi en débat n'aient pas eu la sagesse de l'un d'entre eux, alors Secrétaire d'Etat du Gouvernement de Lionel Jospin, qui sur cette problématique du 19 mars, déclarait ici même, à la tribune du Sénat, le 1<sup>er</sup> décembre 2001 : **« En réalité, le domaine est plus qu'historique : il touche au plus profond de nous-même, de notre histoire, de l'histoire de la France, de l'histoire des Françaises et des Français, et c'est bien pour cela que sénateurs et députés sont chargés de dire leur mot.**

**Des textes ont été déposés, sur lesquels il faut réfléchir et ouvrir un vrai débat. Mais, sur un sujet comme celui-ci, on ne peut décider, par une simple majorité politique ou politicienne : que signifierait une décision prise à 51% des votants ?.....Les uns et les autres, nous savons avancer les arguments nécessaires et savons qu'il y a des moments historiques ; mais ces derniers sont-ils suffisamment forts pour nous imposer une date ? .....**

**... Au point où nous en sommes, le Parlement va devoir débattre de cette question. Mais le Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, que je suis considère que, en l'absence d'une majorité d'au moins 70% des votants se dégageant sur une date, en l'absence d'une espèce de consensus national sur un sujet de cette importance, il sera de notre devoir de redemander tant à l'ensemble des partis et groupements politiques que des associations d'anciens combattants représentatives des Anciens combattants d'Afrique du Nord de débattre à nouveau sur le sujet et de prendre position. »**

Tirant les conclusions d'un désaccord insurmontable, Monsieur Jacques Floch, ne persista pas dans son intention première de présenter ce projet de loi au Sénat.

Déjà en 1981, **29 associations sur 31**, consultées par le Ministre en charge du dossier, s'étaient opposées au choix du 19 mars comme date d'une quelconque commémoration. **Ce fut aussi la position de Valéry Giscard d'Estaing, de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy mais aussi, Mes Chers Collègues de la Majorité, de François Mitterrand**, eh oui, Chers Collègues, François Mitterrand qui déclarait lors d'une conférence de presse donnée à l'Élysée le 24 septembre 1981, **« S'il s'agit de marquer le recueillement et d'honorer les victimes de la**

**guerre d'Algérie, je dis que cela ne peut pas être le 19 mars »,** et il ajoutait « **si une date doit être officialisée pour célébrer le souvenir des victimes de la guerre d'Algérie (....) cela ne peut être le 19 mars car il y aura confusion dans la mémoire de notre peuple (..) ce n'est pas l'acte diplomatique rendu nécessaire à l'époque qui peut s'identifier à ce qui pourrait apparaître comme un grand moment de notre histoire, d'autant plus que la guerre a continué, que d'autres victimes ont été comptées et qu'au surplus, il convient de ne froisser la conscience de personne »** . Voilà de sages paroles, mais des paroles oubliées qu'un élu de l'opposition doit vous rappeler !

Tous les Présidents de la Cinquième République, de Charles De Gaulle à Nicolas Sarkozy y compris François Mitterrand, se sont opposés à la commémoration officielle du 19 mars.

Vous avez compris que bien qu'Ancien combattant d'Algérie, je suis très opposé au texte en discussion, et ce pour des raisons de fond, des raisons de forme, et des raisons d'opportunité.

**La première raison de fonds,** la plus importante, c'est que votre initiative, Chers Collègues du groupe socialiste, « ressuscite » des divisions qui avaient tendance à s'estomper au sein du monde combattant et ravive les plaies de tous ceux qui ont **tout perdu** en Algérie et de ceux qui ont perdu des enfants, des parents, des amis après le 19 mars.

**Le 19 mars, n'a pas ipso facto, entraîné la paix en Algérie.** En effet, les hostilités ne se sont pas arrêtées le 19 mars 1962. A partir de cette date, et tout au long de l'année 1962, malgré les stipulations des accords d'Evian garantissant le respect **des Anciens combattants d'origine algérienne ayant servi sous le drapeau français** - les harkis, supplétifs etc..- **près de 150 000 de ceux-ci furent exécutés dans des conditions atroces.** Et s'ils ne furent que 60 000 comme le prétendent d'autres sources, ils furent 60 000 de trop, exécutés après l'armistice, alors que nous respections, nous, les accords engageant notre pays.

Au cours de cette même période, **l'Armée française** eut 152 tués, 422 blessés et 162 disparus. Ce n'était donc pas la fin de la guerre d'Algérie.

Et que dire de nos compatriotes civils disparus à jamais ? Près de 2 000 ...

Et que dire des massacres d'Oran du 5 juillet 1962, avec leurs 456 morts ou disparus ?

**Non, le 19 mars n'a pas ramené la paix en Algérie, le dire serait contraire à la vérité historique.**

**La deuxième raison a trait à la tradition : la France ne célèbre que les victoires ou les actes exceptionnels de bravoure.** Célébrons-nous le 22 juin 1940, date de la signature par le Maréchal Pétain de l'Armistice consacrant la défaite de la France ? Célébrons-nous le 21 juillet 1954, date de la signature des accords de Genève mettant fin à la guerre d'Indochine et, par la même, à la présence française en Indochine ? Non, nous célébrons avec ferveur le 8 mai, date de la victoire sur l'Allemagne nazie et le 11 novembre, date de la victoire de la première guerre mondiale.

**La troisième raison tient à la décence.** Nous devons imaginer l'épreuve morale que représenterait pour les anciens d'Algérie - en tout cas pour beaucoup d'entre eux -, le fait de célébrer le souvenir de leurs morts le même jour que l'Algérie indépendante - et c'est- son droit ! - fête sa victoire.

**Le 19 mars est devenu en Algérie la fête de la victoire.** Pour les anciens d'Algérie, il est particulièrement inacceptable compte tenu du nombre de morts survenues postérieurement au 19 mars, et notamment chez les harkis, de célébrer quoique ce soit en ce jour anniversaire.

**Choisir la date du 19 mars, c'est aussi raviver les pires souvenirs** de tous ceux, militaires du contingents et professionnels, qui séjournant en Algérie après cette date, ont constaté, impuissants, toutes les exactions commises par le FLN et les malheurs frappant la population tant européenne que maghrébine.

**Je ne veux pas croire que l'inscription de ce texte à notre ordre du jour soit destiné à donner des gages à l'Etat algérien** à quelques jours du voyage à Alger de Monsieur Hollande - qui était d'ailleurs signataire avec vous, Monsieur le Rapporteur, de la proposition de loi en débat.

**Cette proposition est par ailleurs contradictoire avec l'existence de la Journée commémorative du 5 décembre** instaurée après concertation par un décret du 26 septembre 2003.

**En outre, la loi du 23 février 2005** portant reconnaissance par la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés indique que la Nation associe les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exaction commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Evian, à l'hommage rendu le 5 décembre aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord.

**Et surtout, Mes Chers Collègues, souvenons-nous en, nous avons voté le 28 février dernier, à la quasi-unanimité, la loi dite du 11 novembre fixant** à cette date la commémoration de tous les morts pour la France, qui stipule expressément que « *cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationale* ».

Vous vous en souvenez, Monsieur le Rapporteur, c'est à votre demande que cette précision a été apportée. **La célébration du 19 mars, portée par deux associations, est donc protégée, comme l'est celle du 5 décembre**, portée par les autres associations représentatives du monde combattant, chacun conservant ainsi le libre choix de la date de commémoration qu'il préfère !

**Votre texte, mes Chers Collègues, est donc superfétatoire et inutile.** Ce n'est pas le moindre de ses défauts, le plus important à mes yeux, étant de jeter de l'huile sur le feu alors que nous allions vers un apaisement des passions, apaisement marqué par l'approbation quasi unanime de la loi du 28 février 2012, et que les anciens combattants s'habituèrent, avec le temps, à ces célébrations à des dates différentes, de la fin juridique de la guerre d'Algérie.

Il convenait je crois, de laisser le temps au temps. Que penseront de nos querelles les arrières petits-enfants des Anciens d'Algérie ?

**Je ne prétends pas que les uns ont raison et les autres ont tort.** Ils ne donnent pas au 19 mars la même signification. Pour les uns, c'était le retour en métropole, à la maison, pour les autres, et notamment pour nos compatriotes d'Algérie, pour les familles des harkis massacrés et des disparus, un jour de deuil, de grande tristesse, que nous devons respecter.

**Cette seule raison, la décence,** le respect que nous leur devons, celui que nous devons à ceux qui sont morts en faisant leur devoir, devrait nous conduire à contribuer à l'apaisement des conflits et des passions, et non à les raviver et à nous diviser.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe des sénateurs UMP ne votera pas ce texte.

**Comme vos prédécesseurs,** vous adoptez Monsieur le Ministre, une position de rassemblement en appelant à un vote de sagesse du Sénat sur ce texte, je vous en remercie.